



Rennes le 18 Juin 2019

Objet : Label TERRE DE JEUX - PARIS 2024

Madame, Monsieur,

Le comité Paris 2024 a lancé officiellement, lundi au Sénat, le label Terre de Jeux 2024 qui doit permettre à toutes les collectivités locales volontaires de participer à l'aventure olympique.

Dès à présent, les collectivités peuvent s'inscrire sur le site **www.terredejeux2024.org** et toutes celles qui seront retenues recevront, en octobre, un kit de communication avec le logo, des objets dérivés et des exemples d'actions à mener en 2020. Pendant l'année 2020, les collectivités labellisées devront être présentes sur trois temps forts :

- la semaine olympique à l'école ;
- la journée olympique du 23 juin ;
- les JO de Tokyo.

Concrètement, les collectivités labellisées bénéficieront d'un accès privilégié aux informations, aux projets et aux événements organisés autour de Paris 2024, ainsi que de la plateforme unique des Jeux pour donner de la visibilité à chaque collectivité partenaire. Durant les Jeux, les détenteurs du label pourront organiser des fans zones et des animations. Enfin, pour de nombreux territoires, la labellisation ouvrira une opportunité très attendue : se porter candidat pour devenir centre de préparation aux Jeux.

Le Comité Départemental Olympique d'Ille-et-Vilaine (CDOS 35) propose de vous accompagner dans cette démarche via ses outils, ses ressources et son expertise.

N'hésitez pas à nous contacter par téléphone au numéro suivant 02.99.54.67.67 ou par mail illetevilaine@franceolympique.com.

Veuillez agréer mes sentiments les plus cordiaux.

Le Président
Jean SMITH